



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT de MOSELLE

Réunion Plénière : du 3 septembre 2019 à au siège du DMF à METZ

Présidence de séance : M. André PETTE.

Présents : Michel GOTTE et Michel WIRIG

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

La CDTIS se réunit à Metz au siège du DMF pour finaliser les dossiers à envoyer à la CRTIS, afin de prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus

Proposition de classement des dossiers à envoyer à la CRTIS

Confirmation de classement :

Niveau 5 :

Abreschviller : stade municipal -nni-57 003 01 01

AOP du 05.06.2002

Échéance classement :01.07.2019

Argancy : stade Raymond Lallier 1- nni-57 028 01 01

AOP du 20.04.2004

Echéance de classement : 04.07.2019

Trois Fontaines : stade municipal -nni- 57 680 01 01

AOP du 30.07.2002

Echéance classement ;30.06.2017

St Privat la Montagne : stade municipal -nni -57 622 01 01

AOP du 05.06.2003

Echéance de classement : 01.03.2018

Visite périodique

Niveau 5 sy

Basse Ham : stade municipal nni- 57 287 01 01

rapport envoyé : communes et club

Niveau 6 :

Argancy : stade Raymond Lallier 2- nni-57 028 01 02

Echéance de classement : 04.07.2019

Dabo : stade de Schaeferhof : nni-57 163 02 01

Échéance de classement : 28.09.2017

Langatte : stade municipal -nni- 57 382 01 01

Échéance de classement : 28.09.2017

Hommert : stade du Tivoli nni-57 334 01 01

Échéance de classement : 30.06.2019

Vibersviller : stade municipal nni 57 711 01 01

Échéance de classement : 28.09.2017

Niveau Foot à 5 sye

Rouhling : stade municipal nni-57 598 55 01

Classement niveau travaux :

Dieuze stade Mermoz nni 57 177 01 01.

Travaux concernant la réalisation d'un bâtiment vestiaire conforme pour un niveau 4.

Dossier transmis à la CRTIS

Classement Salle de Sports:

Niveau 3

Basse Ham : Gymnase Marcel Hitz -nni- 57 287 99 01

AOP en date du : 05.09.2018

PV CS du: 24.05.2018

Niveau Futsal 4

Dabo : Espace Léon IX -nni- 57 163 99 01

Accord préalable pour une installation sportive :

Arrosage intégré :

Bitche : stade Saint Sebastien nni - 57 089 01 01

La commission accuse réception du dossier accord préalable pour un arrosage intégré au stade municipal.
Transmis à la CRTIS.

Dabo : stade de Schaeferhof - nni- 57 163 02 01

La commission accuse réception du dossier accord préalable pour un arrosage intégré au stade municipal.
Transmis à la CRTIS.

Cuvry : stade Municipal nni - 57 162 01 01

La commission accuse réception du dossier accord préalable pour un arrosage intégré au stade municipal.
Transmis à la CRTIS.

Eclairage :

Cuvry : stade Municipal nni - 57 162 01 01

La commission accuse réception du dossier accord préalable pour une installation d'éclairage de niveau E5 au stade municipal.
Transmis à la CRTIS.

Fameck : stade municipal 1-nni- 57 206 01 01

La commission accuse réception du dossier accord préalable pour une installation d'éclairage (Remplacement par des projecteurs LED) de niveau E5 au stade municipal.
Transmis à la CRTIS.

Terrain synthétique + éclairage :

Fameck : stade municipal 2-nni- 57 206 01 02

La commission accuse réception du dossier accord préalable pour un changement de revêtement synthétique au stade municipal 2. + éclairage niveau Efootà11.'existant)
Transmis à la CRTIS.

Installation Eclairage :

Cattenom: stade Bolhler-nni- 57 124 01 01

La commission accuse réception d'un courrier de la CRTIS, concernant la validation du dossier d'accord préalable de l'éclairage du stade municipal pour un niveau E 4.

Divers:

Corny : stade Jean Guichard nni - 57 153 01 01

La commission accuse réception d'un courrier de Monsieur le Maire de la commune concernant la nouvelle dénomination du terrain de football municipal de Corny en stade Jean Guichard.
Transmis CRTIS

FAFA

Pour permettre le versement de la subvention FAFA aux maîtres d'ouvrage dont le dossier a été accepté, la CRTIS a *fait procéder à des visites de chantier :*

Mairie de Rouhling : réalisation d'un terrain footà5, éclairé en gazon synthé.

- La commission accuse réception d'un courrier de la commune de **Bertange** dossier n°5602-18 04 04 sollicitant une prorogation du délai pour la réalisation d'un terrain synthétique avec éclairage.

-La commission transmet sous couvert du DMF un accusé de réception des dossiers FAFA:

Commune de : Bitche, Dabo, Fameck, Hombourg Haut, La Maxe, Moulins les Metz, Neufgrange, Thionville(2), Oudrenne ;

La CRTIS nous transmet un courriel de la commune de Bouzonville une notification (voir ci-dessous) nous informant de la renonciation à son projet de réalisation d'un terrain synthétique de football :

*- le projet d'aménagement du terrain synthétique n'a pas été inscrit au budget de l'exercice 2019 de la commune, le montage financier complet n'ayant pas pu être finalisé,
- la décision finale incombera au Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2020.*

ECLAIRAGE

Confirmation de classement

Longeville les Metz (FC Metz): stade St Symphorien -nni- 57 412 01 01 (09.08.2019)

Éclairage moyen : 1987

Facteur uniformité : 0. 89

Mini / Max : 0, 74

Niveau : E 1

Nousseviller : stade F. Scheck -nni- 57 514 01 01 (02.07.2019)

Éclairage moyen : 266

Facteur uniformité : 0. 80

Mini / Max : 0, 64

Niveau : E 4

Basse Ham : stade municipal -nni- 57 287 01 01 (11.04.2019)

Éclairage moyen : 147

Facteur uniformité : 0. 75

Mini / Max : 0, 54

Niveau : E 5

André Pette
Président CDTIS